

ce sujet à M. de Pomponne et à Ménage, mais surtout la vivacité des démarches qu'elle fit plus tard, authentiquement et hautement, en faveur du surintendant, suffirait au besoin pour la justifier. Une demoiselle d'honneur de la reine figurait dans la cassette pour une promesse à elle faite d'un cadeau de 50,000 écus. C'était le chiffre auquel les ennemis de Fouquet l'accusaient d'avoir taxé les résistances les plus rebelles. Plusieurs autres dames le remerciaient, celle-ci d'une maison qu'elle venait d'acquérir avec ses bienfaits, celle-là d'un don de 30,000 livres, ajoutant toutefois qu'elle n'avait pas de perles et qu'il mettrait le comble à ses bontés en lui en envoyant. En même temps, la cassette donnait la note des présents immenses faits par Fouquet aux personnages les plus puissans de la cour. C'étaient 600,000 livres au duc de Brancas, 200,000 au duc de Richelieu, 100,000 au marquis de Créquy. La première femme de chambre de la reine-mère, la Bauvais, y figurait pour 100,000 livres, et le poète Scarron pour 12,000 livres de gages. Malgré le secret que le roi recommanda sur le contenu de la fatale cassette, des noms et des chiffres transpirèrent. Le scandale fut immense. Toute la cour était dans des trances terribles, les uns parcequ'ils se trouvaient réellement compromis, les autres dans la crainte qu'on ne les soupçonnât de l'être. Ajoutez à cela que les libellistes et les pamphlétaires du temps se mirent à fabriquer et à faire imprimer en cachette une multitude de prétendues lettres trouvées dans la cassette de Saint-Mandé. Recherchées avec une avidité extrême, ces lettres coururent tout Paris, la France, l'étranger, au grand désespoir des familles qui y étaient nommées et de Fouquet, qui protesta plusieurs fois à ce sujet pendant le procès contre ce qu'il appelait la déloyauté de ses ennemis.

Les procès-verbaux des commissaires chargés de l'inventaire fournissent de curieux détails sur cette habitation que le surintendant avait à Saint-Mandé. On n'y trouva ni or, ni argent, ni pierreries, que très peu de vaisselle, "le surplus ayant été porté à Vaux, lors du grand festin ;" mais il y avait une serre contenant plus de deux cents orangers "plus, force plantes inconnues et barbares." Les commissaires remarquèrent aussi que le jardinier en chef, celui qu'on appelait le fleuriste, et dont Fouquet faisait le plus grand cas, était allemand et luthérien, qu'il avait appelé de son pays trois ou quatre autres luthériens et perverti un catholique qui travaillait sous ses ordres, "sans compter ajoute le procès-verbal, que le sieur Péliisson, principal commis du sieur Fouquet pour les affaires d'importance, est calviniste." Quant à la bibliothèque de Saint-Mandé, elle était sans contredit une des plus riches et des plus curieuses qu'il y eût alors en France. Deux cordeliers d'Espagne, admis par faveur à la visiter avec les commissaires, s'arrêtèrent principalement dans une pièce où étaient les Alcorans, les Talmuds, les Bibles, et remarquèrent un livre précieux d'un auteur espagnol dont le roi d'Espagne lui-même n'avait pas de pareil. On peut voir à la Bibliothèque royale le catalogue des livres du surintendant et le procès-verbal de la vente qui en fut faite au mois de septembre 1665, par les soins de trois libraires de Paris. Cette bibliothèque contenait environ six mille volumes. Il y avait plus de cinquante bibles, tous les Pères, toutes les histoires de l'Eglise, toutes les vies des saints, beaucoup d'ouvrages de géographie et sur les antiquités, tous les historiens grecs, latins et contemporains, plus de deux cents ouvrages de médecine, d'autres, et en grand nombre, sur les mathématiques, l'histoire naturelle, le droit civil, le droit canon, etc. Enfin plus de trois cents manuscrits. Je ne parle pas de

certain livre obscène que les commissaires eurent le bon esprit de brûler, "le trouvant si impudique et si infâme dit la relation, qu'il ne pouvait servir de rien qu'à corrompre l'esprit de ceux ou de celles entre les mains de qui il serait tombé." A côté de la bibliothèque, il y avait le cabinet des antiquités, tout rempli de statues, d'amulettes, de tables de marbres et de bronze, parmi lesquelles on remarquait principalement deux momies égyptiennes parfaitement conservées, ce qui fit dire aux commissaires que "le maître de la maison était *omnium curiositatum explorator*." L'inventaire constate enfin que l'on trouva dans un cabinet trois grands barils pleins de grenades de fer et de fonte, environ cinquante pots de grès pleins de poudre, plus six mousquets et deux pistolets si bien travaillés que les amateurs de curiosités ne pouvaient se lasser de les admirer.

Immédiatement après son arrestation, Fouquet avait été dirigé sur le château d'Anger, sous l'escorte de cent mousquetaires commandés par d'Artagnan. Dès ce moment, l'animosité de ses accusations se traduit maladroitement par une série non interrompue de mesures et de fautes qui éternisèrent le procès et aboutirent à un résultat tout différent de celui qu'ils avaient espéré. Les inventaires furent faits de la manière la plus irrégulière par les créatures de Colbert, qui, évidemment, aspirait à la survivance du surintendant, et lui avait porté dans l'ombre les plus terribles coups. Lui-même s'arrangea de manière à assister, bien qu'il n'en eût pas le droit et que les convenances le lui interdisaient, au dépouillement des papiers de Saint-Mandé ; et ce fut plus tard une opinion généralement accréditée qu'il avait soustrait ou fait soustraire des lettres qui auraient gravement compromis le cardinal, tout en atténuant les torts de Fouquet. Conformément à l'ancien projet de Colbert, on avait organisé une chambre de justice instituée spécialement pour la recherche des malversations imputées aux financiers. C'est devant elle que Fouquet eut à répondre, malgré ses énergiques protestations, fondées sur les termes mêmes de sa commission, d'après lesquels il n'était justiciable que du roi, et tout au moins sur sa qualité de *vétéran* qui, d'après les anciens usages et les précédens, lui conférait le droit de ne pouvoir être jugé que par le parlement. Au lieu de cela, on lui donna un tribunal spécial, exceptionnel. Assimilé à un simple financier, doublement déchu, il aurait eu à répondre devant une chambre de justice dont les membres avaient été choisis après coup parmi tous les parlemens du royaume. Enfin, le chancelier Séguier, président de la chambre de justice ; Talon, procureur général ; Foucault, greffier, et, en cette qualité, maître de toutes les pièces du procès ; le conseiller Pussort étaient formellement récusés par Fouquet, les deux premiers, comme ses ennemis personnels ; le troisième, comme un des serviteurs les plus dévoués de Colbert ; le dernier, comme oncle même de Colbert. On savait de plus que, derrière le président, le procureur du roi et le greffier, il y avait un autre agent de Colbert, nommé Berrier, qui dirigeait le procès avec une passion extraordinaire, et tellement manifeste qu'il en résulta bientôt une réaction marquée en faveur de Fouquet, non seulement dans le public, mais près de la chambre de justice elle-même.

C'est une observation déjà ancienne que la plupart des hommes savent mieux supporter les coups du sort, quelque terribles et inattendus qu'ils soient, que ses faveurs les plus éclatantes ; tant il est vrai que le bonheur selon le monde, ce bonheur objet incessant de nos rêves, n'est pas fait pour notre nature, et ne devient presque toujours pour nous qu'une occasion nouvelle et